/ED/Oues	

N° d'ordre Réservé à l'Œuvre des Pupilles	

SOL EN FA DÉCÈS HORS SERVICE

Liste des justificatifs (à fournir en fonction de la situation)

abla	Compte-rendu des circonstances du décès (celui-ci ne doit pas être établi par la famille)
V	Copie du livret de famille
√	Copie du jugement de divorce
\checkmark	Certificat d'hérédité
	Derniers bulletins de salaire après l'évènement
V	3 derniers bulletins de salaire du ou de la conjoint(e)
\square	Dernière notification de pension, rente ou retraite
\checkmark	Notification de la Caisse d'Allocations Familiales après l'évènement
\checkmark	Dernier avis d'imposition
\checkmark	Impôts à payer de l'année en cours
\checkmark	Tableau de remboursement des emprunts après l'évènement
\checkmark	Certificat de scolarité des enfants et bulletin de notes du dernier trimestre pour les
	enfants de plus de 16 ans
V	Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de chacun des enfants.
	Andrea

IMPORTANT

Tous les documents justificatifs doivent avoir moins de trois mois et être régularisés après l'évènement.

L'absence de compte-rendu, d'avis motivé, d'intervention des associations et organismes de droit commun locaux entraîne un retard des aides financières envisagées.